



# L'affiche

## Salariés des établissements catholiques

Les négociations sur les classifications sont rompues !

Lors de la Commission paritaire nationale des PSAEE du 25 mars 2010, **les employeurs ont réaffirmé leur volonté de renégocier le temps de travail avant la mise en place effective des nouvelles classifications et des salaires correspondants.** Ils réclament également la suppression de plusieurs dispositions conventionnelles.

Ces exigences bloquent l'ensemble du dispositif alors que les négociations en cours depuis 3 ans étaient sur le point d'aboutir.

C'est pour cette raison que, devant l'intransigeance des employeurs, toutes les organisations représentatives des salariés ont quitté la table des négociations.

Le SPELC refuse une uniformisation «à terme» des temps de travail qui aurait notamment pour conséquence d'augmenter le nombre de salariés à temps partiel.

Le SPELC refuse la disparition des quelques avantages catégoriels au motif qu'il faut les «harmoniser».

**Le SPELC exige la clôture des négociations sur la mise en place effective des classifications et des rémunérations avant d'envisager de négocier les temps de travail et les avantages conventionnels.**

**3 années de discussion sans résultat, ça suffit !**